

Contrats de développement territorial : où en est-on ?

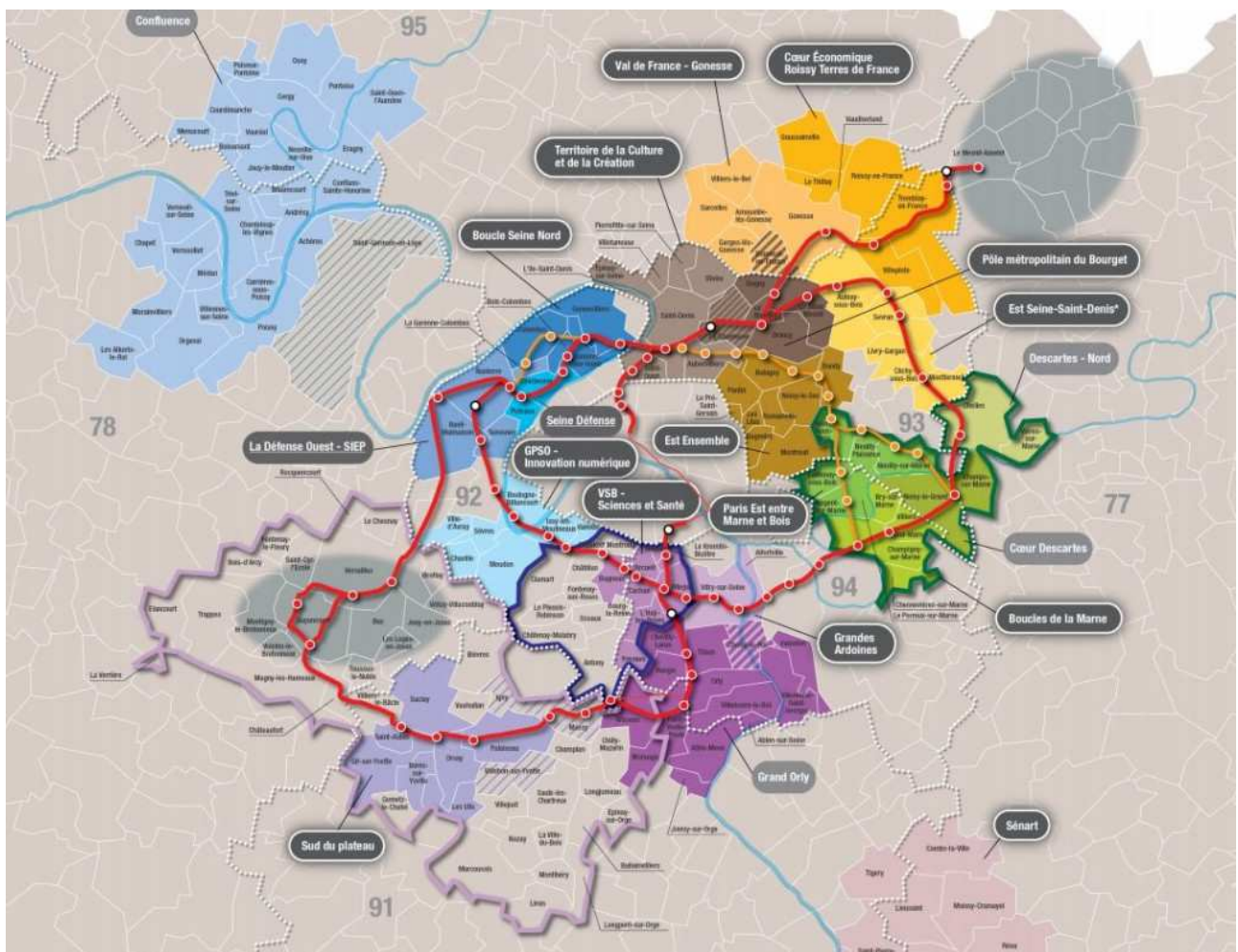
Le 29 octobre 2013 par [C.Dubois](#)

Initiés en 2010 pour engager les communes à construire des logements en contrepartie des futures gares du Grand Paris Express, les **contrats de développement territorial (CDT) engagent Etat et collectivités mais ne sont pas des documents opposables**. Leurs objectifs doivent ensuite être déclinés dans les documents d'urbanisme de chaque commune ainsi que dans le cadre du contrat de projet Etat région (CPER).

Commentaires de l'AMUTC

Les CDT sont opposables aux communes qui doivent les intégrer dans leur PLU ! Celui d'Est Ensemble est actuellement à l'enquête publique dans la plus grande confidentialité. Sur le registre à la Mairie, aucune remarque n'était encore portée au 30/10/2013 ! Personne n'est au courant...

21 CDT ont été identifiés par l'Etat en 2010, correspondant à des ensembles de communes impactées par les nouvelles gares et dont les périmètres sont aussi plus ou moins corrélés aux TIM (Territoires d'intérêt métropolitain) identifiés par la région Ile de France dans son schéma directeur (Sdrif).



Commentaires de l'AMUTC

Cette carte montre que Montreuil est concerné par le CDT d'Est Ensemble (évidemment) mais aussi par celui de Paris Est (entre Marne et Bois) qui regroupe Rosny, Fontenay, Nogent et Le Perreux mais aussi Neuilly Plaisance et Neuilly sur Marne... Les deux autres communes ayant vocation à rejoindre l'intercommunalité de projet et de territoire qui devrait remplacer l'actuelle intercommunalité (Est Ensemble) sont St Mandé et Vincennes et n'entrent dans aucun CDT.

Pour mémoire la « petite loi » votée au Sénat (qui doit passer en seconde lecture à l'Assemblée Nationale) prévoit la dissolution des intercommunalité existantes qui seraient remplacées par des « territoires » :

« Art. L. 5219-5. – La métropole du Grand Paris est organisée en territoires regroupant chacun au moins 200 000 habitants et quatre communes... « Le périmètre du territoire et le siège du conseil de territoire sont fixés par décret en Conseil d'État, après consultation par le représentant de l'État dans la

région des conseils municipaux des communes concernées qui disposent d'un délai de deux mois pour rendre leur avis, à défaut celui-ci est réputé favorable. La définition de ces périmètres prend en compte le périmètre des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 31 décembre 2014 ainsi que les contrats de développement territorial conclus au 31 décembre 2014 en application de l'article 21 de la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris.

Ainsi les périmètres des CDT sont « pris en compte » pour définir le périmètre des futurs territoires...

Déjà 12 CDT sur les rails

Sur 21 projets de CDT, un premier a été signé mais douze ont déjà été approuvés, ce qui représente un cinquième de la population francilienne et 30 % de l'objectif de construction de 70 000 logements par an, précise la préfecture d'Ile de France.

Le Val de Marne en cinq CDT : les Grandes Ardoines (Vitry-sur-Seine, Choisy-le-Roi et Alfortville), Campus Sciences et santé (Communauté d'agglomération du Val de Bièvre : Arcueil, Cachan, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif, L'Hay-les-Roses, Fresnes, ainsi que Bagneux dans les Hauts-de-Seine), pôle d'Orly, Boucles de la Marne (Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne et Bry-sur-Marne) et Paris Est entre Marne et Bois (Nogent-sur-Marne, Le-Perreux-sur-Marne et Fontenay-sous-Bois dans le Val-de-Marne, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance et Rosny-sous-Bois en Seine-Saint-Denis).

Chaque CDT fait l'objet d'un accord cadre préalable, puis d'une validation suivie d'une enquête publique avant approbation définitive par le préfet de région Ile de France. Actuellement douze ont été validés et dix ont achevé ou presque leur enquête publique et devraient être signés d'ici janvier 2014 tandis que deux seront soumis à enquête publique après les municipales (Paris Saclay Territoire du Sud et Grand Paris Est Noisy Champs).

Le Premier CDT qui a été officiellement signé est celui du Campus sciences et santé ce lundi 28 octobre 2013. Devraient suivre celui du Grand Paris Seine Ouest en novembre, puis celui de Sénart et de Grandes Ardoines en décembre. Cinq nouvelles signatures sont ensuite programmées en janvier 2014 : Territoire de la culture et de la création, Val de France Gonesse Bonneuil, Est Ensemble et Pôle aéroportuaire du Bourget.

Les autres CDT sont moins avancés. Dans le Val de Marne, le CDT Boucles de la Marne a signé son accord cadre mais n'a pas encore été validé pour mise en enquête publique. Le pôle d'Orly, dont toutes les villes protagonistes n'étaient pas sur la même longueur d'onde au départ, devrait finalement signer son accord cadre en novembre. Quant à Paris Est entre Marne et Bois, il est encore en cours de réflexion.